

SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Le 28 janvier 2016 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 11 janvier 2016, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : **29** Nbre de membres présents (quorum): **23** Nbre de voix délibératives : **130**
 Nbre de membres présents sans voix délibératives : **0**



Etaient présents :

COM. URBAINE DE LYON : Pierre GOUVERNEYRE, Max VINCENT
ALBIGNY : Michel BALAIS, Claire BELLE,
COLLONGES : Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE
CURIS : Jean-Luc POIRIER, Pierre Antoine COLLIN
LISSIEU : Jean Claude GRANGE, Isabelle CELEYRON
SAINT-CYR : Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET,
SAINT-GERMAIN : Jean Michel CARON

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE :

CHASSELAY : Jean-Marc NOTTIN,
COUZON : Gérard DARDET, Christian COLOMBO
LIMONEST : Denis VERKIN, Eric MAZoyer
POLEYMIEUX : Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL
SAINT-DIDIER : Bernard COQUET, Gérard KECK
SAINT-ROMAIN : Romuald DELABIE, Marc GOHLKE

Ont donné pouvoir : Marc GRIVEL à Bernard BOURBONNAIS, Corinne CARDONA à Max VINCENT

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désignée : Denis VERKIN

Convention de partenariat avec l'Association de sauvegarde des lavoirs et du petit patrimoine des Monts d'Or

L'association de sauvegarde des lavoirs est une de nos associations partenaires la plus présente sur les chantiers de restauration du patrimoine.

Cette association a été amenée ces dernières années à diversifier ses interventions sur la restauration de petits patrimoines autre que les lavoirs et à réaliser en plus des travaux de restauration de nombreuses actions permettant d'assurer la sensibilisation du public (jeunes et adultes) à la pérennisation du patrimoine local (ouvrages en pierres sèches, petit patrimoine rural..), et la transmission du savoir-faire en lien avec le SMMO. Cette évolution est totalement conforme aux objectifs du syndicat et cette dynamique associative est à accompagner et à encourager. Il est proposé au conseil syndical de remplacer la convention initiale de 2004 par une nouvelle convention qui aura pour objet de confier à l'ASSOCIATION une mission comportant 2 volets :

- suivi, restauration et mise en valeur du petit patrimoine local en lien avec le SMMO
- assistance technique, éducation dans le cadre d'interventions en milieu scolaire, de chantiers de jeunes, et transmission des savoirs -faire pour un public adulte sur le thème de la restauration du patrimoine des Monts d'Or (cabornes, murs en pierres sèches, lavoirs ...).

Cette convention de partenariat fera l'objet, comme avec d'autres associations, d'une indemnité annuelle d'un montant de 1700 euros.

Le conseil syndical après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention telle que présentée.

L'élu susceptible de se trouver dans une position de conflit d'intérêt est invité à rejoindre la salle du conseil.



*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
 Pour extrait certifié conforme*

Le Président
 Max VINCENT